

Déclaration finale du Comité Exécutif

Les membres du Comité exécutif de FIMARC issus de tous les continents et mandatés par l'Assemblée mondiale de la FIMARC, se sont rencontrés à Assesse, en Belgique, pour une session de travail qui avait pour thème « **le droit et l'accès à la terre dans le contexte de l'accaparement des terres** ».

La terre

Dès le début de la création, Dieu créa la terre et la confia aux hommes pour qu'il la protège et la fasse fructifier pour produire de la nourriture en harmonie avec toute la création. La terre est donc une ressource principale sans laquelle aucune vie n'est possible. La terre est notre mère, nous avons été formés dans son ventre et nous retournerons en son sein pour notre repos éternel. Les personnes qui possèdent la terre ont droit aux honneurs, à la dignité et ont le pouvoir de contrôle. Les populations rurales définissent la terre en termes de statut social, d'accès à l'alimentation à l'éducation et à la santé. Dans ce sens, notre terre est précieuse et ne peut être comparée même pas à la possession d'or, d'armes, de voitures, de bâtiments, car elle est plus précieuse que tout. C'est le mystère et la clé de la vie. « Aucune terre » signifie « Aucune vie ».

Accès et contrôle de la terre

En Afrique, Asie, Amérique latine et en Europe, les terres étaient cultivées collectivement et les agriculteurs locaux avaient accès facilement aux terres pour produire de la nourriture pour leurs familles et les communautés. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et les États ont pris le contrôle sur les terres. L'accès à la terre par les petits agriculteurs est de plus en plus difficile. Les investisseurs étrangers (Gouvernements, sociétés transnationales, personnes individuelles etc.) ont plus facilement accès à la terre que ces petits agriculteurs. La propriété terrienne est facilitée par l'intermédiaire des gouvernements, de leurs fonctionnaires ou agents ; des investisseurs locaux spéculent et achètent des quantités de terres énormes. Des accords sont passés secrètement entre les gouvernements, avec des objectifs différents, mais qui ne sont en général pas destinés à produire de la nourriture pour les populations locales.

Les terres sont directement ou indirectement contrôlées par des États puissants, des investisseurs privés, des sociétés mutuelles ou encore des institutions financières y compris la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International par le biais de leurs politiques et programmes orientés vers le tout au marché. Tout cela influence réellement les politiques agraires dans les États du Sud. Les gouvernements d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, se sont compromis pour mettre en œuvre une politique de privatisation, donc faisant de la terre un produit économique qui n'est accessible qu'aux personnes qui ont le pouvoir économique et politique. Des conflits violents émergent au sein et entre les communautés sur les questions foncières. L'usage de terres communes n'est plus possible désormais dans de nombreux endroits. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation du droit des communautés – qui avaient cette tradition et usage des terres dans cette approche communautaire. La privatisation a introduit la location des terres aux ressortissants et aux étrangers, une façon systématique de démanteler complètement le régime foncier coutumier et les droits de propriété commune. Prenant prétexte de la croissance des populations, les gouvernements cèdent des parts importantes de terres aux investisseurs, qui mettent en place des infrastructures de logement et promeuvent l'industrie du tourisme, facilités qui ne seront jamais accessibles pour les communautés. L'accès à et le contrôle des terres par les agriculteurs et les collectivités locales est une condition fondamentale pour la souveraineté alimentaire.

L'accaparement des terres et ses conséquences :

L'accès et le contrôle de la terre est un pré requis pour réaliser le droit à la nourriture pour tous. Mais ces derniers temps, le phénomène d'accaparement des terres a largement augmenté. Les États et les entreprises privées agissent ensemble, avec l'appui d'influents intermédiaires locaux pour acheter ou louer des terres et ce qui affecte la vie et les moyens de subsistance de la population rurale. Ces accapareurs de terres réalisent des profits sur la terre sans préoccupation aucune des droits et de la dignité des paysans ou de la sécurité et de la souveraineté alimentaire des peuples. Cela conduit à la marginalisation des paysans et beaucoup d'entre eux vont être transformés en « paysans sans terre ». Cela crée aussi un appauvrissement des communautés autochtones et locales, en détruisant la terre, les ressources productives, en accélérant la destruction de l'écosystème par l'introduction de la monoculture et aggravant la crise climatique.

Comme résultat de ce phénomène d'accaparement, des millions d'habitants sont privés de leur territoire ancestral au profit d'entreprises privées étrangères ou nationales. Cela crée aussi, dans de nombreux cas, un vide social par les déplacements de population. La terre doit être disponible pour ceux qui en ont besoin pour se nourrir et nourrir les populations locales, d'une manière durable.

La terre, seul moyen de subsistance des populations locales est prise aux paysans, et souvent, ils sont expulsés de leurs terres par l'absence de protection juridique pour défendre leur droit à la terre et leur

occupation. Dans le contexte d'accaparement des terres, les petits agriculteurs deviennent vulnérables car le profit à réaliser motive les investisseurs et parfois même les États à violer les lois et les réglementations. La FIMARC remarque les tendances actuelles à la privatisation des ressources communes, spécialement en Afrique, ainsi que dans les communautés autochtones d'Amérique latine et d'Asie.

Les transactions de location ou de vente de terres ou de vendre des terres se passent sans le consentement des populations de façon transparente. La FIMARC condamne cette violation du droit des communautés. Nous notons également l'exode des jeunes en raison des diverses contraintes sur les terres et les ressources productives et la déchéance des droits de propriété des femmes.

La terre devrait être considérée comme un bien non spéculatif, contrôlée par les agriculteurs et le droit coutumier. La politique agricole doit être décidée par le peuple, afin restaurer le pouvoir des petits agriculteurs.

Nous voulons souligner que les États devraient adopter des lois pour protéger et indiquer avec précision les conditions en vertu desquelles les changements dans l'utilisation des terres peuvent se produire, et la procédure à suivre en cette matière pour garantir en permanence les droits des communautés locales. Nous avons besoin de politiques foncières et de régimes juridiques pour sécuriser les terres des populations et des communautés locales. Afin d'assurer les droits fonciers pour les plus vulnérables, la mise en œuvre de réelles réformes agraires est un élément clé.

Nous prenons note du processus de directives de la FAO sur la gouvernance des terres et des ressources naturelles et nous soutenons ce processus à condition que les personnes vulnérables et affectées par ce phénomène, soient consultées et puissent y participer. Ce processus devrait être fondé sur les droits humains, garantir aux populations le droit à la terre et soutenir l'agriculture paysanne familiale. Il devrait être l'instrument juridique contraignant à mettre en œuvre tant au niveau national qu'international.

Nous critiquons les responsables de la Banque Mondiale pour « l'investissement responsable agricole » (RAI) car il est illégitime et inadéquat d'aborder l'agenda du phénomène d'accaparement des terres en le présentant de manière douce comme un investissement agricole.

L'accaparement des terres favorise un système agricole orienté vers la monoculture à grande échelle utilisant les OGM, le remplacement des agriculteurs par des machines, une utilisation exagérée de produits chimiques et des énergies non renouvelables. Cette agriculture est pour le profit d'un petit nombre de personnes et non pas pour nourrir la population locale. Elle sert uniquement à alimenter les profits d'un petit nombre et accroît la pauvreté des autres.

En nous joignant à la lutte contre l'accaparement des terres, nous agissons pour la défense des ressources en terre, eau, en faveur de la biodiversité, de l'environnement, etc.

Dans ce contexte FIMARC veut exprimer sa solidarité pour les luttes des populations locales où nos mouvements sont activement impliqués. Par exemple :

La lutte des populations d'Orissa, en Inde, qui sont expulsées de leurs terres par la construction d'une grande exploitation minière et d'une aciérie par Posco

La lutte des populations de Fray Ventos proches des côtes des rivières Uruguay et Gualeguaychu en Argentine qui sont menacées d'expulsion de leurs terres en raison de la construction d'une grosse papeterie de Finlande qui polluera gravement ces rivières.

Nous sommes convaincus que l'agriculture paysanne familiale peut nourrir la population d'un pays, d'une région et doit donc être promue. Il est urgent d'investir dans l'agriculture biologique ou dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour sauver la biodiversité qui, partout dans le monde, est en péril.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes agraires basées sur la souveraineté alimentaire pour redistribuer équitablement les terres, pour assurer un accès aux ressources naturelles et productives aux petits agriculteurs - en particulier, l'accès à la terre et à l'eau - et assurer un contrôle juste et équitable des ressources.

Enfin, nous affirmons que nous ne pouvons accepter aucune forme d'accaparement des terres, et nous demandons fortement l'arrêt immédiat de tous les projets d'accaparement des terres car le vol des terres n'est ni acceptable, ni négociable pour les populations locales.

Assesse, le 8 Avril 2011